



**Les chamois verts**  
Club valentinois de randonnée pédestre  
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence  
Tél : 04 26 52 51 71

Site : [www.chamois-verts.fr](http://www.chamois-verts.fr)  
Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue Richelieu 75002 PARIS

**Comité départemental Drôme**  
Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche  
71 rue Latécoère 26000 Valence  
Tél : 04 75 75 47 83

Site : [www.drome.ffrandonnee.fr](http://www.drome.ffrandonnee.fr)  
Garantie financière: Groupama 8-10, rue d'Astorg - 75008 PARIS

**FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE  
CONDITIONS DE VENTE**

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

**Valence le : Vendredi 14 Décembre 2018**

**N° 1** *Raquettes sur les Hauts plateaux du Vercors*  
**Du samedi 2 au dimanche 3 Février 2019**  
**Niveau 4**  
**Type en Itinérant avec portage**  
**Animateur responsable ; Nadine Reynaud**

**PROGRAMME :**

1° jour : Départ de Bénevisse pour rejoindre notre bergerie «Chaumailoux» où nous passerons la nuit.

2° jour: Retour par les crêtes et combes sauvages des Hauts plateaux du Vercors.  
Transfert voiture Bénevisse - Valence en fin de journée.

Randos de 15 km à 17 km pour 700m à 900m de déni.

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres: conditions climatiques et condition physique des participants.

**HÉBERGEMENT:**

Type : Bergerie de Chaumailoux.  
Prévoir dans le sac à dos ; 2 pique niques + un repas du soir + un petit déjeuner.  
Prévoir drap-sac (matelas et couvertures fournis).  
Prévoir lampe frontale  
Raquettes et bâtons ne sont pas fournis.

**ORGANISATION :**

Départ Samedi 02 Février à 7h30  
Retour Dimanche 03 Février 2019 en fin de journée

**DÉPLACEMENTS :**

Covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture  
Valence – Die - Bénevisse  
Distance : 100 km  
Prévoir équipement pour la neige ( pneus ou chaînes ) .

## **BUDGET DU SÉJOUR :**

<b>COÛT DU SÉJOUR : 21 € (Hors options et covoiturage)</b>	
<b>Ce prix comprend:</b>	
<b>10,00 €</b>	Frais d'organisation
<b>11,00 €</b>	Hébergement
<b>Ce prix ne comprend pas:</b>	
<b>16,00 €</b>	Dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule (sur la base de 4 personnes/voiture)
	Frais d'alimentation et de boissons
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

**LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION** Il n'y a pas d'assurance annulation pour ce séjour.

La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA ou +.

Avec le paiement par carte bancaire visa+ vous pouvez profiter de l'assurance annulation liée à cette carte (voir votre conseiller bancaire)

## **INSCRIPTION :**

Nombre de participants : Minimum 10 Maximum 15

Les inscriptions se feront du 14 Décembre au 25 Janvier 2019 au club uniquement aux horaires de permanence.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas 10 personnes avant le 25 Janvier 2019 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

**Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.**

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date de parution de la fiche séjour, une commission de séjours statuera. Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.

## **ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :**

21,00 €	A l'inscription	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive : Frais d'organisation € + acompte/réservations € + IT € + option assurances
---------	-----------------	---

## **DÉSISTEMENT :**

**21€ Somme non remboursée par le club entre le 25/01/2019 et le 02/02/2019.**

## **RÉUNION DE PRÉPARATION :**

**Obligatoire pour tous les participants le : 28 Janvier à 18 h u local du club,**

**ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.**

## **RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:**

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)"

*Séjour Co-organisé entre les chamois verts et le CDRP de la Drôme qui bénéficie de l'extension immatriculation tourisme de la fédération Française de Randonnée pédestre. N° IMO75100382*

*Pièces jointes ou téléchargeables sur notre site internet: Conditions générales de vente, notice info préalables et doc liés aux assurances optionnelles.*